ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

DIVISION DES PERSONNELS ENSIGNANTS ET ACCOMPAGNANTS
Bureau DPEA-1

Réf. : 2026-44
Affaire suivie par : Enzo BORTEELE
Bureau de la gestion collective, mouvements, affectations, promotions et avancement – DPEA-1

☎ : 01.71.14.27.51

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat		INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
A	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
A	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
I	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :
☒Nouveau
☐Modifié

Le présent document comporte :
Circulaire 2 p.
Annexe 1 p.
Total 3 p.

Nanterre, le 3 novembre 2026

Frédéric FULGENCE,
Directeur académique

à
Mesdames et Messieurs les instituteurs
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles

S/C
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les principaux de collèges comportant une SEGPA
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés

Objet : Circulaire DSDEN92-DPEA n° 2026-44 relative au mouvement sur postes à profil (PoP) du 1er degré – année scolaire 2026 / 2027

Références :

- Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°41 du 29 octobre 2026 ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- Note de service du 20 octobre 2026 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré.

POINTS CLES : **Définition des conditions modalités et calendrier du mouvement PoP 2026 / 2027 (mouvement sur postes à profil)**
CALENDRIER : **Fin de la saisie des vœux le 25 novembre 2026 à 12 h 00**
CONTACT en cas de difficultés : **ce.dsden92.mvtpop@ac-versailles.fr**

I. Les règles d'organisation du mouvement sur postes à profil (PoP)

1) Les principes

Le mouvement interdépartemental sur postes à profil, communément appelé « mouvement PoP », est une campagne organisée en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental.
L'objectif de ce mouvement est de répondre à des besoins spécifiques rencontrés au sein de chaque département qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier (besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe…).
Ce mouvement hors barème permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tous les départements (y compris du département où le poste est proposé).

Les dispositions en vigueur en matière de candidature sont présentées dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°41 du 29 octobre 2026.

2) Le public concerné

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au 1er septembre 2026 peuvent participer au mouvement PoP.
Le calendrier du mouvement PoP se trouve joint à cette circulaire (annexe 1).

II. Les candidatures au mouvement sur postes à profil (PoP)

1) La procédure d'accès à l'outil de saisie des candidatures

La saisie des candidatures au mouvement sur postes à profil (PoP) se fait via l'application Colibris.
Vous pouvez y accéder en suivant les étapes suivantes :

- Se connecter à l'adresse suivante : https://portail.colibris.education.gouv.fr/
- S'identifier
- Sélectionner l'onglet : 1er degré
- Rubrique : « RH - Mouvement POP 1D - Consultation et saisie des vœux 2027 »

2) L'organisation et le suivi des candidatures

Les enseignants consultent les fiches de postes proposées au mouvement PoP pour la rentrée scolaire 2027 et formulent des vœux via l'application Colibris **du 4 au 25 novembre 2026**. Ils peuvent formuler jusqu'à 6 vœux maximum qu'ils doivent saisir par ordre de préférence.
Le candidat doit joindre à sa candidature son curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste auquel il candidate.
Il est précisé que les candidats ne peuvent déposer, en plus de la lettre de motivation et du CV que deux documents maximums. Aucun enseignant ne peut se porter candidat sur un poste avec une exigence particulière sans être d'ores et déjà titulaire du titre requis.

Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel. Ces entretiens seront organisés **d'ici le 19 janvier 2027**. Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés par celle-ci en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Les enseignants inéligibles (enseignants non titulaires) ou ceux dont la candidature n'est pas recevable (absence de transmission du justificatif ou titre requis dans les délais) en seront informés par courriel. Ceux dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien, ou ceux qui ne sont pas classés par la commission de sélection à l'issue de l'entretien, seront également destinataires d'un courriel individuel.

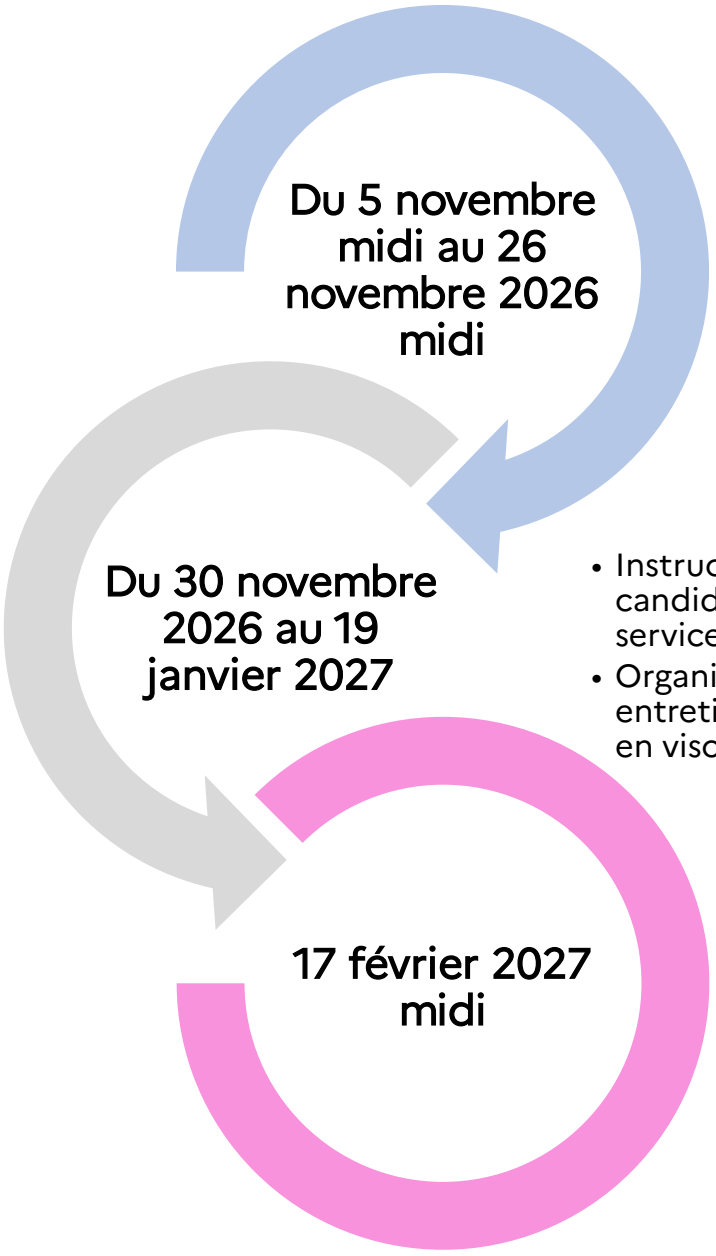
Les enseignants ayant obtenu un poste au mouvement PoP, et ayant en parallèle participé au mouvement interdépartemental, verront leur candidature au mouvement interdépartemental annulée dès leur acceptation du poste au mouvement PoP.

La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement PoP est de trois ans.
À l'issue de ces trois années, les enseignants qui souhaiteront changer de poste pourront participer au mouvement intra départemental ou interdépartemental. Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés dans le cadre du mouvement interdépartemental.

Signé

Frédéric FULGENCE

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES OPERATIONS



- Consultation des fiches de postes sur l'outil Colibris
- Saisie des candidatures par les enseignants

- Instruction des candidatures par les services
- Organisation des entretiens de recrutement en visoconférence

- Communication des résultats du mouvement PoP par courriel